



Ville de Pontivy

Commission commerce

Compte-rendu de la réunion du 20 juillet 2011

C15-2011-002

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-Pierre LE ROCH, maire
M. Bernard BAUCHER, conseiller municipal
Mme Christine LE STRAT, conseillère municipale
Mme Martine PIERRE, conseillère municipale

ÉTAIT ABSENT

M. Yovenn BONHOURE, conseiller municipal

ASSISTAIT À LA RÉUNION

Monsieur Roland PICHON, directeur général des services

A l'occasion du comité de pilotage de la charte du commerce et des services du 20 juillet dernier, la commission commerce a évoqué les suites à donner au nouveau projet Décathlon.

Projet DECATHLON

- **Nature du projet :**

Création d'un commerce spécialisé d'articles de sports et de loisirs d'une surface totale de vente de 2000 m² parc d'activités de Pont-er-Morh.
Il s'agit de la 1^{ère} demande sur ce site mais du 3^{ème} projet déposé devant les commissions successivement compétentes.

- **Identité du demandeur :**

DECATHLON, 4, bd de Mons, 59650 Villeneuve d'Ascq représenté par M. Christophe Goethals.

- **Règles d'urbanisme :**

Ce projet se situe en zone 1Aui, compatible avec cette activité.
Le nombre de places de parking devra cependant être en conformité avec le règlement du PLU: à traiter dans le cadre de l'instruction du permis de construire.

- **Présentation de la zone de chalandise :**

Les autres commerces présents sur ce marché sont:
-Sport 2000 / Mondo vélo: 1340 m²
-Sport leader: 772 m²
-MBK: 357 m²

Examen au regard des critères en matière d'aménagement du territoire et de développement durable :

Maîtrise ou limitation des flux de transports motorisés :

S'agissant des déplacements doux, une fréquentation par des piétons et des cyclistes est envisageable en toute sécurité via l'avenue des cités unies .

La fréquentation du magasin, estimée à 416 véhicules/jour, aura donc un impact sur les flux de circulation actuels, mais la présence du giratoire et les autres aménagements routiers devraient permettre de l'absorber .

La zone est desservie par PONDIBUS (arrêt Parc expositions à environ 450m).

Aménagement de la parcelle :

Il est prévu une réserve de 60% de l'emprise du site pour les espaces verts, incluant la plantation de 80 arbres de haute tige, la préservation des haies existantes et la création de 36 places de parking en evergreen.

S'y ajoutent des noues paysagères pour la gestion des eaux pluviales.

Le projet répond par ailleurs aux normes de la RT 2012 en termes de consommations énergétiques.

Il conviendra cependant de confirmer la présence du séparateur à hydrocarbures.

AVIS :

La DDTM émet un *avis favorable* sur le dossier.

A l'instar du comité de pilotage de la charte du commerce et des services, la commission commerce a émis préalablement un avis favorable à ce nouveau projet Décathlon.